**Zeitschrift:** Le nouveau conteur vaudois et romand
**Band:** 87 (1960)
**Heft:** 7

**Artikel:** Si vous allez...
**Autor:** Decollogny, Ad.
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-231864

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 08.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

mique « éprouver du dépit » ne remplace pas ce mot de chez nous. Que d'autres termes encore à conserver comme « le gros de l'hiver » ou « la vigne a souffert du gel » ou « un parchet de vigne » ou encore « un poêle de catelles ».

M. Plud'hun condamne le verbe « fouiner » et permet « fureter » ce qui équivaut à statuer que le furet est un animal licite, tandis que la fouine ne l'est pas.

D'autre part il impose le mot de soucoupe au lieu de « sous-tasse ». Mais nous autres, nous buvons dans des tasses et non dans des coupes. Autre exemple : nos écoliers usent du mot « frouiller ». Ils ont raison, car frouiller est dérivé de « fraudulare », c'est donc un mot de bonne race, tandis que tricher n'est pas l'équivalent exact. Il en est de même du mot « vacher » que le docte professeur voudrait remplacer par berger. Inutile d'insister sur la différence qu'il y a entre celui qui garde les moutons et celui qui trait les vaches.

Et pour conclure Ph. Godet ajoute que M. Plud'hun est un complice de cette détestable centralisation qui tend à effacer le caractère local de notre langage. Son erreur consiste à ne pas tenir compte de nos mœurs, de nos habitudes, de notre vie locale, des conditions mêmes de notre existence.

On ne saurait mieux dire. Cette polémique qui date d'un demi-siècle est toujours actuelle puisqu'envers et contre tout nos traditions se maintiennent. Répétons le mot de Jean-Jacques Rousseau : « Sachez ce que vous voulez dire, puis dites-le clairement sans vous embarrasser d'autre chose. »

## SI VOUS ALLEZ...

*... à Corcelles-le-Jorat, vous trouverez un village bien tranquille, bien de chez nous. Les gens de l'autre siècle se souviennent peut-être d'avoir entendu fredonner « Château d'amour, te veux-tu pas rendre ? » Réminiscence d'un monument poétique des anciennes mœurs du Pays de Vaud, remontant probablement à un temps fort reculé. Le premier dimanche de mai, dans divers villages, on élevait une sorte de château de planches de sapin. Les jeunes gens non mariés se partageaient en deux troupes, l'une devait attaquer l'édifice, l'autre, le défendre du haut d'une galerie qui en faisait le tour.*

*Les assiégeants entonnaient la chanson du château d'amour et le siège commençait. On se servait des armes de l'époque, rendues inoffensives par l'enlèvement des parties en fer. Malgré les précautions, il y eut toutefois des accidents.*

*A Corcelles-le-Jorat, par exemple, un jeune homme risqua de périr dans les flammes du château incendié. En 1543, LL.EE. défendirent de faire des charivaris et des « laonneries ». C'était là le nom de ces joutes villageoises venant du patois* laon, lavon, lan = *ais ou planches, nom d'origine probablement celtique.*

Ad. Decollogny.